

Paris le 27 octobre 2006

Madame, Monsieur le Député,

La médiatisation récente de propos politiques sur le sort des régimes spéciaux a désigné notre CAISSE DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE DES CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE au même titre que les autres régimes spéciaux, en laissant ainsi penser que les salariés et retraités du notariat bénéficieraient d'avantages particuliers financés par l'Etat.

Or il n'en est rien : **Notre régime spécial de protection sociale, mis en place depuis 1937, est totalement financé par les cotisations du notariat sans faire appel au budget de l'Etat.**

En outre, depuis 1974, en tant que régime spécial de retraite et de prévoyance de base obligatoire pour les salariés du notariat, **la CRPCEN participe pleinement à la solidarité nationale par des transferts financiers entre les différents régimes.**

Le législateur avait assigné un double objectif aux mécanismes de compensations financières :

- remédier aux inégalités provenant des déséquilibres démographiques
- remédier aux disparités de capacités contributives entre les différents régimes

➤ **Dans le respect de l'autonomie des régimes de protection sociale**

➤ **Sans remettre en cause les avantages acquis par les différents régimes ni porter atteinte à l'existence des institutions de protection sociale.**

L'augmentation globale des transferts sociaux est néanmoins préjudiciable pour l'avenir du régime car il dégrade fortement son équilibre financier, risquant à terme de remettre en cause sa pérennité. Ce qui est contraire aux objectifs du législateur et ce qui obère les négociations sur la réforme de notre régime, souhaitée par nos ministères de tutelle.

A titre d'exemple, les versements demandés à ce titre à la CRPCEN pour 2006, représenteraient environ 10% des cotisations.

Devant cette situation, nous pensons que les mécanismes actuels de compensation doivent être révisés rapidement afin que les objectifs assignés par le législateur puissent être respectés et reçoivent leur parfaite application.

Aussi sommes-nous à votre entière disposition pour vous apporter de plus amples précisions pour une parfaite appréhension de ce difficile sujet.

Recevez, Madame, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération.

Claude TENNEGUIN,



Président de la Fédération

Norbert SENTIER,



Membre du bureau de la Fédération,  
Vice-Président de la CRPCEN

